

Informations stage en entreprise pour les élèves de 3e

lundi 3 octobre 2016, par [Administrateur](#)



Aux parents des élèves de 3^{ème} ANNEE 2016/2017

Madame, Monsieur,

Les élèves de 3^{ème} de collège doivent découvrir le monde de l'entreprise et les exigences de la vie active, en observant un ou plusieurs professionnels dans leurs activités. La connaissance de l'entreprise est inscrite dans les programmes ainsi que dans le socle commun des connaissances de compétence et de culture. De plus la réforme du lycée a introduit depuis quelques années les sciences économiques et sociales en enseignement d'exploration obligatoire en 3^{ème} GT.

Cette période découverte se fait dans le cadre d'une séquence d'observation organisée sur la période :

du LUNDI 6 FÉVRIER 2017 AU VENDREDI 10 FÉVRIER 2017

Les élèves et leur famille peuvent se mettre dès à présent à la recherche d'un lieu de stage, en raison du nombre important de lycées de collèges, lycées technologiques et lycées professionnels qui sont accueils en stage dans les entreprises. Nous préconisons d'autre part que les enfants s'adressent par leur collège de leur parents.

Événement faite des élèves qui s'inscrivent par 14 ans à la date du début de la période de stage et pour qui ce stage d'observation devra se dérouler au sein d'une entreprise familiale, une collectivité territoriale (mairie, école, CCAS etc) ou dans les trois fonctions publiques (État, territoriale ou hospitalière). Aucune dérogation n'est possible dans le cadre du travail pour des élèves de 13 ans.

Pour les stages hors département, en hors du territoire national, une demande devra être obligatoirement adressée à M. Nolasco en indiquant le lieu de stage, la personne responsable de l'élève sur cette période ainsi que l'adresse et l'adresse postale.

La signature des parents ou élèves du collège et sein des, ainsi que l'habilitation des lieux pour toute la période concernée par le stage. Une convention devra être signée avant le début de la séquence d'observation au sein professionnel par les différents parties, à savoir le Chef d'entreprise, le Principal du collège, les parents et l'élève. Elle sera distribuée par les professeurs principaux en classe à partir du mois d'octobre et devra être retournée dûment complétée et signée :

Pour le VENDREDI 20 JANVIER 2017 au plus tard

Un rapport de stage sera demandé à l'élève, au mois de Mars, comportant ses observations sur l'organisation de l'entreprise, sa structure, son fonctionnement ainsi que l'étude d'un métier. Il fera l'objet d'une évaluation orale. Ce rapport doit être présenté au Chef d'entreprise ou un autre dirigeant par celui-ci, à l'issue de stage. Puis il sera remis aux Professeurs Principaux dans la semaine du 6 au 10 mars 2017.

Dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) « Monde économique et Professionnel », ce rapport de stage sera noté en contrôle continu.

En ce qui concerne la nouvelle épreuve orale de concours DNB comptant pour 100 points sur 300 et **obligatoire**, le votre enfant choisit ce domaine d'EPI, il devra présenter un exposé oral sur son expérience acquise (stage-Etats des métiers-travail de recherche...) à partir du mardi de travail à l'oral le 27 avril 2016. De plus amples informations seront communiquées à vos enfants par les enseignants référents.

Pour conclure, nous tenons à souligner l'importance de ce temps pédagogique qui peut influencer la vision que l'élève aura de monde du travail et développer sa culture professionnelle. Nous devons tous y associer le plus grand soin pour permettre à l'élève d'en tirer le meilleur bénéfice.

Le Principal et l'équipe pédagogique

